



RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS DANS LE CADRE DU FESTIVAL ECOZONE A NANTERRE

19 mai 2019 au Parc des Anciennes Mairies à Nanterre

Dans le cadre du Festival ECOZONE, l'association « La Rustine de Nanterre », dont la mission est de favoriser l'usage du vélo à Nanterre et dans les communes voisines, anime un stand « Bourse aux Vélos » destiné à faciliter l'achat et la vente de vélos d'occasion en état de marche.

DÉPÔT DES VÉLOS PROPOSÉS A LA VENTE

DIMANCHE 19 MAI entre 10h et 20h au parc des Anciennes Mairies, au stand « Bourse aux Vélos ».

- Le déposant certifie être le propriétaire légal du vélo mis en vente ; il remplit et signe une « fiche de dépôt » et reçoit un « reçu de dépôt » qu'il devra conserver et présenter pour recevoir le prix du vélo vendu (moins la commission pour l'association « La Rustine de Nanterre ») ou reprendre son vélo invendu.
- Après un examen sommaire, le représentant de « La Rustine de Nanterre » peut refuser un vélo qui ne serait pas en état de marche (pneus gonflés, freins et transmission). « La Rustine de Nanterre » conseille dans la fixation du prix demandé. Le prix de vente est exprimé en euro par paliers de cinq euros.
- Les accessoires éventuels (pompe, sacoche, tendeur) ne peuvent être vendus séparément. L'association « La Rustine de Nanterre » et la Ville de Nanterre déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des articles confiés, qui pourrait survenir pendant la durée de l'opération malgré la vigilance de ses représentants.

ACHAT DES VÉLOS PROPOSÉS A LA VENTE

DIMANCHE 19 MAI entre 12h et 17h au parc des Anciennes Mairies, au stand « Bourse aux Vélos ».

- Les candidats à l'achat d'un vélo peuvent l'essayer en restant à portée de vue du stand contre l'échange d'une pièce d'identité.
- Le prix de vente inclut une commission pour l'association « La Rustine de Nanterre » selon le barème suivant : 5 euros pour un prix de vente entre 0 et 50 euros, 10 euros pour un prix de vente entre 50 et 100 euros et 15 euros pour un prix de vente supérieur à 100 euros.
- Les acquéreurs doivent payer le prix indiqué en deux paiements, le 1^{er} pour le vendeur et le 2nd pour l'association « La Rustine de Nanterre ». Les paiements doivent se faire de préférence par chèque, éventuellement en espèces (billets) sans qu'il puisse être exigé de « La Rustine de Nanterre » de rendre la monnaie.
- Pour éviter toute confusion entre vélos vendus et vélos proposés à la vente, l'acquéreur qui vient de payer est invité à emporter immédiatement son acquisition. « La Rustine de Nanterre » ne peut garantir la qualité et la bonne tenue dans le temps des vélos vendus.

RÈGLEMENT DES VENTES ET RESTITUTION DES INVENDUS

DIMANCHE 19 MAI 2019 entre 17h et 17h30

- Les déposants doivent venir recevoir le produit de leur vente ou reprendre leur vélo invendu, sur présentation de leur reçu ; toutefois les invendus pourront être restitués plus tôt aux déposants qui le souhaiteraient.
- **Les vélos invendus non repris le 19 MAI 2019 après 17h30 ne pourront plus être récupérés par les déposants**, « La Rustine de Nanterre » les conservant pour usage dans le cadre de ses activités.

Le présent règlement, porté à la connaissance de tous pendant toute la durée de l'opération, est réputé accepté sans réserve par les déposants comme par les acquéreurs.